

Thème : La fiscalité agricole

Date : Vendredi 3 septembre 2021 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Savoir repérer les problématiques fiscales spécifiques au monde agricole*
- *Maîtriser les spécificités fiscales dérogatoires de la fiscalité agricole*
- *Optimiser l'application des règles fiscales de droit commun aux activités agricoles*
- *Mise à jour des nouveautés en matière de fiscalité agricole*

Méthodes mobilisées :

Programme :

- *Les bénéfices imposables en matière agricole*
- *La TVA et le monde agricole*
- *Les droits d'enregistrement dans le monde agricole (IFI et droits de mutation)*
- *Actualités légales et jurisprudentielles*

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé par voie électronique, conseils fiscaux.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Alexandre LAUMONIER, Enseignant en droit fiscal à l'Université de Bordeaux.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.